

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°13 – 27 juin 2023

À RETENIR CETTE SEMAINE



PHENOLOGIE

Les baies continuent de grossir. Les grappes commencent à s'infléchir en secteurs précoces.

MILDIU

La sensibilité des jeunes baies à de nouvelles contaminations décroît.

Restez toutefois vigilant dans les parcelles présentant des symptômes réguliers.

OIDIUM

Les jeunes baies restent sensibles jusqu'à la fermeture de la grappe.

Restez vigilant notamment dans les parcelles à historique.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Tout début de vol de la 2ème génération.

FLAVESCENCE DOREE

Pour les secteurs concernés par la lutte spécifique obligatoire contre l'insecte vecteur, voir le BSV n°9bis.

Prévisions météo



Consultez régulièrement les prévisions Météofrance (<https://meteofrance.com/>) ou, pour les professionnels, le portail du Comité Champagne (<https://meteo.comitechampagne.fr/login>).



Ce symbole indique qu'il existe des risques de résistance vis-à-vis d'au moins une famille de produits phytosanitaires pour ce bioagresseur. Pour plus d'informations : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/> et https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2023/01/2-Notetechnique_commune_vigne2023_V2.pdf.



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bioagresseur. Vous pouvez consulter la liste sur <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.

Le réseau compte **130 parcelles** observées cette semaine .



Grains de la grosseur de pois.

Les jeunes baies continuent de grossir. En tous secteurs, elles ont atteint la taille de grains de plomb/grenaille, voire grains de pois en secteurs précoces. Les grappes commencent à pendre en parcelles hâtives.

Chardonnay : grains de la grosseur de grenaille à grains de pois.

Pinot noir : grains de la grosseur de grenaille à grains de pois.

Meunier : grains de la grosseur de grenaille.

Le développement végétatif semble avoir pris 2-3 jours d'avance par rapport à la moyenne décennale.



1. Situation

Concernant les parcelles du réseau RSBT, 60 % sont actuellement concernées par la présence de symptômes de mildiou sur feuille (contre 50 % la semaine dernière). Quelques nouvelles sorties de taches liées aux pluies du 18 juin sont visibles sur jeunes feuilles, mais encore discrètes. Elles restent limitées aux jeunes feuilles (entre-cœurs, haut de végétation). Quelques symptômes sur grappes sont également signalés sur un peu moins de 18 % des parcelles (contre 13 % la semaine dernière).

Suite aux forts cumuls des orages de jeudi dernier (jusqu'à 70-80 mm au cumul, notamment autour de Reims), un nouveau cycle est en cours d'incubation, et les sorties de taches sur feuilles sont attendues pour le milieu de cette semaine. Pour les symptômes sur grappes, il faut compter avec un décalage d'environ 10 à 12 jours par rapport à la sortie de symptômes sur feuilles.

Quelques pluies sont à nouveau annoncées pour la seconde moitié de cette semaine.



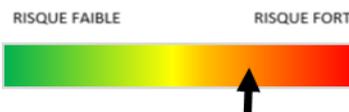
Tache de mildiou fructifiée

2. Analyse de risque

A partir du stade 31 « grains de pois », la sensibilité des jeunes grappes décroît, pour devenir nulle à la fermeture complète de la grappe. Actuellement, de nouvelles contaminations sont toujours possibles, mais elles resteront limitées à quelques baies (rot brun).

Restez vigilant, notamment dans les parcelles présentant des symptômes réguliers.

Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont la présence de symptômes au vignoble, les cumuls d'eau, et les prévisions de pluie.



LES GROUPES MILDIU / VIGNE /

STROBILURINES ET AUTRES

TRIAZOLOPYRIMIDINES

CARBOXAMIDES (CAA)

CYANOACETAMIDEOXIMES

PHENYLAMIDES (PA)

BENZAMIDES

AZOLE SULFONAMIDES

SONT EXPOSÉS À UN RISQUE DE RÉSISTANCE.



3. Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques : travaux en vert

L'objectif de réaliser des travaux en vert soignés est de limiter la pression des maladies et ravageurs, tout en maintenant le potentiel de récolte, en quantité et en qualité.

Effectuer un palissage qualitatif permet de limiter l'entassement de la végétation, favorisant ainsi l'aération du feuillage et des grappes, et la pénétration des produits de protection de la vigne.



1. Situation

La surveillance se poursuit sur les différents réseaux d'observation, et se concentre maintenant sur les grappes.

Concernant les parcelles du réseau RSBT, un peu plus de 8 % sont concernées par la présence de symptômes d'oïdium sur feuille (contre un peu moins 8 % la semaine dernière). Une parcelle du réseau est concernée par des symptômes sur grappes.

La pression de l'année 2023 peut être qualifiée de modérée à élevée, selon la sensibilité parcellaire.



Symptôme d'oïdium face inférieure d'une feuille.

2. Analyse de risque

La sensibilité des grappes reste importante jusqu'au stade 31 « grains de pois ». Leur réceptivité à de nouvelles contaminations diminue ensuite, pour devenir nulle au stade « fermeture de la grappe ».

Il convient donc de rester vigilant jusqu'à la fermeture de la grappe, notamment dans les parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles et grappes, ainsi que dans les parcelles à antériorité d'attaque sur grappes.



LE GROUPE OIDIUM / VIGNE / AZA-NAPHTHALENES (AZN) EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.

3. Gestion alternative du risque



Il existe des produits de biocontrôle, dont certains peuvent avoir une efficacité partielle.

Mesures prophylactiques : travaux en vert

L'objectif de réaliser des travaux en vert soignés est de limiter la pression des maladies et ravageurs, tout en maintenant le potentiel de récolte, en quantité et en qualité.

Effectuer un palissage qualitatif permet de limiter l'entassement de la végétation, favorisant ainsi l'aération du feuillage et des grappes, et la pénétration des produits de protection de la vigne.

L'effeuillage précoce, qui se réalise entre les stades « nouaison » et « grains de pois », consiste à enlever manuellement ou mécaniquement tout ou partie des feuilles dans la zone des grappes. Il doit être réalisé sur une seule face, en évitant la face ensoleillée l'après-midi (risque d'échaudage). Il permet de réduire oïdium, pourriture grise et pourriture acide.



1. Situation

Le réseau de pièges pour les tordeuses de la 2^{ème} génération est en place depuis la semaine dernière.

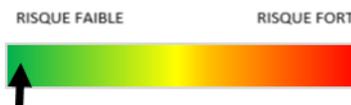
Quelques rares papillons de *Cochylis* ont été capturés en ce début de semaine. Le vol devrait s'intensifier dans les prochains jours.

La surveillance spécifique se mettra en place en seconde partie de semaine sur les différents réseaux d'observation afin de repérer les premiers œufs.

2. Analyse de risque

Aucun risque G2 pour le moment.

Aucune intervention à prévoir au vignoble.



Pour les secteurs concernés par la lutte spécifique contre la cicadelle de la flavescence dorée (Zone Délimitée de Vert-Toulon, Zone Délimitée de Courthiezy/Dormans, Zone Délimitée de Barzy-sur-Marne/Passy-sur-Marne/Trélou-sur-Marne, et une partie de la Zone Délimitée de Chouilly/Oiry/Cramant/Grauves/Cuis/Mancy), la période pour réaliser le 2^{ème} traitement est du **30 juin au 08 juillet**.

Se référer au BSV n°9bis du 05 juin 2023 pour plus de précisions.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Ceresia, Champagne Chassenay d'Arce, Champagne Veuve Cliquot Ponsardin, Champagne Vranken Pommery, Comité Champagne, Compas, CSGV, GDV Aube, GDV Marne, GEDV Aisne, Chambre d'Agriculture de la Marne, Magister, Novagrain, Ets Ritard, Stahl, Terroirs et Vignerons de Champagne, Union Aubeoise Vignerons en Champagne, Union Champagne, Viti-Concept, Vinelyss.

Rédaction et animation : Comité Champagne.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN - joliane.carabin@grandest.chambagri.fr